Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 13 novembre 2020

Résolution n° 2020- 17- CA

« Grandes itinérances alpines au cœur des Ecrins »

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

Vu la résolution 2017/17 votée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2017,

Vu la résolution 2018/13 votée par le Conseil d'Administration du 12 mars 2018,

- approuve le projet «**Grandes itinérances alpines au cœur des Ecrins**» qui répond aux objectifs de l'axe 4 « Pour l'accueil du public et la découverte du territoire » de la charte du parc national des Écrins.
- approuve le calendrier de réalisation du projet : 1er janvier 2019 – 31 décembre 2021,
- approuve le plan de financement global du projet sur les 3 années 2019-2021 : cf résolution 2017/17
- approuve le plan de financement du **volet hors investissement** pour l'année 3 du projet (2021) :

Ressources	Montants (€)	%
Aides publiques		
FEDER POIA	109 333	50 %
FNADT (CIMA)	21 600	10 %
Région SUD	18 276	8 % (dépenses de personnel interne non éligibles)
Sous-total des aides publiques	149 209	68 %
Auto-financement PNE	66 788	32 %
Total TTC	215 997	100 %

- sollicite une aide financière de 21 600 € auprès de l'État (FNADT-CIMA) pour l'année 2021
- Autorise le directeur à déposer les demandes de financement et toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Le Président

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. : 33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : 33 (0)4 92 52 38 54
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr